

- Mandant** SV Rasude : CFF Immobilier et Mobimo
- Mission** Elaboration du Plan d'affectation La Rasude
- Fonction** Urbaniste - pilote en seconde phase
- Période** 2016 – 2022
- Partenaire** Pom +, EMA architectes, Transitec, Ecoscan

Le périmètre de La Rasude est situé au cœur de la ville de Lausanne, à côté de la Gare CFF. Il constitue un site stratégique, à l'interface entre un nœud de transport majeur, le futur pôle muséal et le centre-ville. Le site est actuellement occupé par de nombreux bâtiments rassemblant notamment des activités administratives des CFF, le centre d'exploitation de Lausanne des CFF voué à être déplacé à moyen terme, la galette de l'ancien tri postal ou encore le bâtiment d'activités et de bureaux Horizon le long de l'avenue d'Ouchy.

Les propriétaires du quartier de La Rasude, Mobimo et CFF Immobilier, ont lancé en décembre 2014 des mandats d'étude parallèles (MEP) avec l'objectif de créer un nouveau quartier mixte, vivant, attractif et ouvert. En novembre 2015, le projet « Échappées », du bureau EMA Architectes, a été désigné lauréat par le collège d'experts.

La mission de l'agence a été de formaliser le projet issu des MEP en plan d'affectation comprenant un plan, un règlement ainsi qu'un rapport 47 OAT. Le projet prévoit la préservation des bâtiments de l'avenue de la Gare 41 et 43 ainsi que du bâtiment Horizon le long de l'avenue d'Ouchy, la création de logements, de surfaces de bureaux, de services et de loisirs, pour un total de 73'000m2 de surfaces de plancher. Il inclut également l'aménagement de nouveaux espaces publics au cœur du quartier et en lien avec la place de la Gare. Ce projet d'envergure nécessite une coordination étroite tout au long du projet avec les Maîtres d'ouvrage, le bureau AMO, les bureaux spécialistes ainsi qu'avec la Ville de Lausanne afin d'élaborer un plan d'affectation permettant de répondre aux enjeux complexes et multiples du projet.



Plan de l'affectation du bâti (source LMAU)

direction de la culture et du développement urbain service de l'urbanisme

CONSULTATION INTERNE

Ville de Lausanne

PLAN D'AFFECTATION "LA RASUDE"

CONCERNANT LES TERRAINS COMPRIS ENTRE LA PLACE DE LA GARE, L'AVENUE DE LA GARE, L'AVENUE D'OUCHY ET LES VOIES CFF

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DE LAUSANNE DANS SA SEANCE DU

Le syndic: Le secrétaire:

ADOpte PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE DANS SA SEANCE DU

La présidente: Le secrétaire:

PLAN SOUS LA ENQUETE PUBLIQUE A LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

du

Lausanne, le

Le syndic: Le secrétaire:

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT COMMUNAL

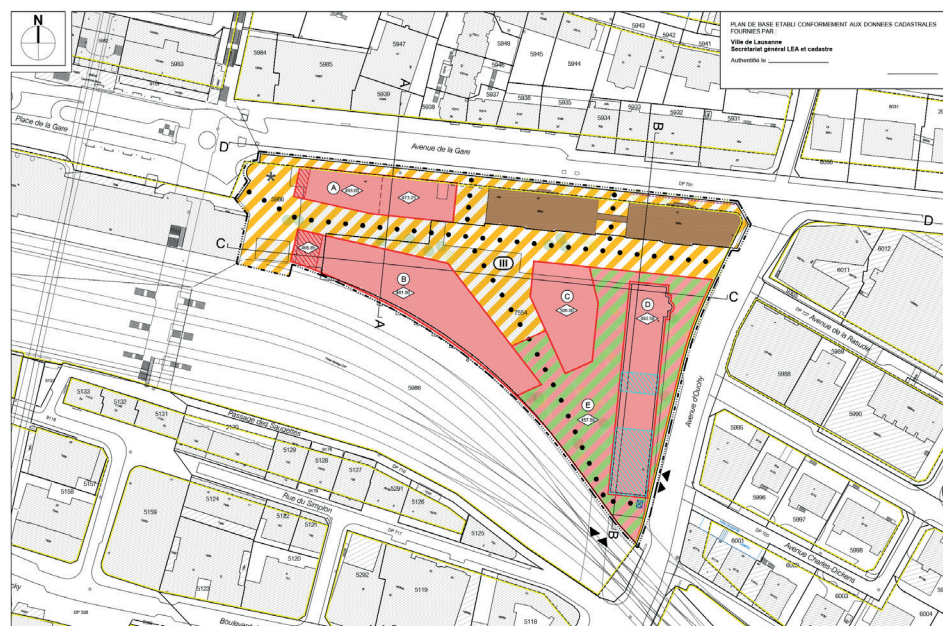
La chef(fe) du département:

Dossier	Ilots	Echelle	Date	Arch - Dess
IDAFF XXXXX	XXX	1:1'000	17.12.2018	MANDATAIRE

LES COORDONNEES DES POINTS SETBACKS D'IMPLANTATION SONT A DISPOSITION AU SERVICE DE LA COORDINATION ET DU CADASTRE DE LA VILLE

Definition géométrique des différentes limites d'implantation

Les différentes limites d'implantation (limites de zones, de constructions et autres périmètres d'implantation) sont indiquées numériquement dans le cadre du plan de quartier. Seuls les éléments numériques disponibles auprès du service spécialisé de la Commune de Lausanne sont à



- Périmètre du plan d'affectation
- Limite existante des constructions, légalisée le 26 juin 2006
- Limite parcellaire
- Bâtiments existants et constructions entières ou semi-entières
- Bâtiment à conserver
- Aire d'implantation des constructions
- Aire d'implantation des constructions basses avec dalle-toture aménagée
- Bande d'implantation des constructions
- Cote d'altitude maximale des nouvelles constructions
- Limite entre secteurs d'altitudes différentes
- Limite d'implantation sous portique
- Tronçon commercial
- Aire d'aménagement des espaces ouverts
- Cheminement de mobilité douce (localisation indicative)
- ★ Emplacement de l'accès à la véloroute
- ☒ Ascenseur (localisation indicative)
- ▶ Accès au parking souterrain (localisation indicative)
- III Degré de sensibilité au bruit

Plan d'affectation La Rasude (source LMAU)